Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261119-2026_300-DE

DCM DU 19 NOVEMBRE 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.300*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **19 novembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 13 novembre 2026 - Date d'affichage : 25 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

24 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

5 excusés : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Chantal FRANCANNET, Ingrid BIRÉE, Awena KERLOC'H et Karen CHESNAIS-GIRARD.

5 pouvoirs : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFEE), Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Anne BOUCARD), Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LENGLAIS ELLOUET) et Karen CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Ronan SALAÜN).

Secrétaire de séance : Elsa RUCKERT

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261119-2026_300-DE

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU VOLET 3/2026 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – ACTIONS CUTLURELLES 2027

VU la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action territoriale et l'affirmation des métropoles ;

VU les orientations du contrat départemental de territoire 2023-2028 et la reprise du process de la 3ème génération pour le volet 3 de fonctionnement ;

VU les modalités de dépôt des dossiers de demandes de subvention communiquées par l'agence départementale de Fougères pour l'année 2027 ;

VU la décision communautaire en faveur d'une reconduction du soutien financier porté aux actions culturelles dans le cadre du contrat départemental de territoire pour l'année transitoire ;

CONSIDÉRANT l'adéquation entre l'action présentée, la priorité d'affectation donnée par Liffré-Cormier Communauté et les priorités d'intervention du département d'Ille-et-Vilaine en faveur de l'accès à la culture pour tous ;

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), charge le département d'organiser, en qualité de « chef de file », les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives au développement des territoires et des infrastructures.

Le département d'Ille-et-Vilaine réaffirme ainsi son rôle de chef de file de la solidarité territoriale ; cet engagement auprès des collectivités se traduit par la mise en place d'une 4ème génération de contrats départementaux de territoire, renommée contrats départementaux de solidarité territoriale.

Une enveloppe financière est allouée à Liffré-Cormier Communauté pour une programmation d'actions sur la période 2023/2028 réparties en deux volets : le volet d'investissement pour les projets structurants d'intérêt supra-communal, et le volet de fonctionnement pour l'animation de la vie locale et la cohésion sociale.

Les actions relevant du volet de fonctionnement peuvent être portées par l'intercommunalité, ses communes membres ou un tiers privé associatif.

A ce titre, comme pour les années précédentes, la ville de Liffré dépose un dossier de demande de subvention pour son action annuelle 2027 d'accès à la culture pour tous : spectacle vivant, médiathèque et actions culturelles et artistiques pour un montant de 22 000€.

Conformément aux modalités de dépôt des demandes de subvention, les dossiers doivent être déposés au plus tard le 19 novembre 2026.

Afin de déposer le dossier de subvention par la Ville, il convient de délibérer pour solliciter une aide départementale au titre du volet de fonctionnement 2027 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2023/2028.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261119-2026_300-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention de 22 000 € auprès du Départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du volet fonctionnement 2027 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale e de Liffré-Cormier Communauté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr